Pour information, les élèves de maternelle sont sensibilisés dès septembre et tout au long de l'année aux règles qui suivent. Le règlement est parcouru chaque année par l'ensemble des élèves de primaire dans le cadre du cours de morale. Il est signé par l'enfant et les parents.

1. Horaire

Implantation de l'Avenue Albert

07h30 : ouverture de la garderie

8h30 : arrivée en classe de tous les élèves de l'accueil à la M2.

8h40 : début des cours. Les parents ont quitté l'école.

9h45 : collation collective

10h10 : récréation

10h45 : retour en classe

12h10 : repas

13h05 : sieste (en accueil et M1) ou récréation

13h35 : retour en classe à partir de la M2

15h15 : fin des cours

15h15 à 15h30 : sortie pour les enfants qui ne vont pas à la garderie.

15h30 à 17h45 : les élèves encore présents vont à la garderie.

Implantation de la rue Meyerbeer

07h30 : ouverture de la garderie

8h30 : arrivée en classe de tous les élèves de la M3 à la P2. Les parents ont quitté l'école.

08h40 : début des cours pour tous les élèves du bâtiment.

10h20 : collation collective et récréation

10h45 : retour en classe

12h25 : repas

13h05 : récréation

13h35 : retour en classe

15h15 : fin des cours

15h15 à 15h30 : sortie pour les enfants qui ne vont pas à la garderie

15h30 à 17h40: Les enfants encore présents vont à la garderie.

Implantation de la Chaussée d'Alsemberg

07h30 : ouverture de la garderie

8h20 : arrivée en classe de tous les élèves de P3 à P6. Les parents ont quitté l'école.

08h30 : début des cours pour les élèves de P3 à P6.

10h20 : collation collective et récréation

10h45 : retour en classe

12h25 : repas

13h05 : récréation

13h35 : retour en classe

15h15 : fin des cours

15h15 à 15h30 : sortie pour les enfants qui ne vont ni en garderie ni à l'étude

15h30 à 16h30 : les P5 et P6 qui ne quittent pas l'école à 15h15 se rendent obligatoirement à l'étude (lundi, mardi et jeudi). Les autres vont à la garderie.

Le rang de la garderie est organisé chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les élèves de la chaussée d'Alsemberg. Le départ de ce rang vers la rue Meyerbeer est prévu à 17h.

17h45 : fin de la garderie. Il n'y a plus d'élève dans l'enceinte de l'école.

Si retard, un défraiement de 15 euros sera dû par quart d'heure entamé !

Précision pour le mercredi :

- 12h25 : fin des cours
- 12h25 à 12h40 : sortie pour les enfants qui ne vont pas à la garderie.

 Un rang est prévu à 12h25 de la chaussée d'Alsemberg vers la rue Meyerbeer.

 Pour l'implantation de l'Avenue Albert, la sortie se fait entre 12h15 et 12h35.
- 15h50 : le second rang de la garderie quitte la chaussée d'Alsemberg vers la rue Meyerbeer.
- 17h40 : les derniers élèves de la garderie de la rue Meyerbeer sont accompagnés à l'avenue Albert.
- 17h45 : fin de la garderie. Il n'y a plus d'élève dans l'enceinte de l'école.

 Si retard, un défraiement de 15 euros sera dû par quart d'heure entamé !

4. Moments particuliers

Garderie

□ Je respecte les mêmes règles que celles instaurées dans l'école.

Repas

□ Je respecte le silence pendant les dix premières minutes du repas.

Sortie

□ A 15h15, je me rends directement à la porte de sortie ou à la garderie selon ce qui a été prévu par mes parents.

Étude (P5 et P6 uniquement)

□ Lorsque je suis inscrit à l'étude, je dois y rester jusqu'à minimum 16h10.

□ Je viens avec mon matériel.

□ Avant de partir, je fais vérifier mon travail par un enseignant.

5. Devoirs et leçons

□ Je consulte quotidiennement avec mes parents la farde d'avis, la farde de transport (1ère à 6ème) et le JDA (à partir de la 3ème année).

□ En primaire, je viens avec mes devoirs faits et mes leçons apprises.

6. Sanctions

Pour le bien-être de tous, je respecte les règles de l'école. En cas de non-respect, je serai sanctionné par l'adulte responsable. La sanction sera réfléchie, constructive, réparatrice et expliquée. Elle sera proportionnelle à la fréquence et à la gravité des faits :

- premier avertissement et rappel de la règle,

- écartement ou réparation,

- avertissement aux parents et appel à la direction.

7.Documents à consulter et à signer

□ Je montre les avis, le journal des apprentissages (JDA), la liste des points, les évaluations et les bulletins à mes parents qui les signent.

8.Communication parents-école

Avec les enseignants : une réunion collective et deux entretiens individuels sont organisés chaque année. Si en dehors de ceux-ci mes parents souhaitent rencontrer un enseignant, ils prennent rendez-vous par **le biais du JDA ou de la farde d'avis**.

Avec la direction : si mes parents souhaitent rencontrer la direction, ils doivent prendre contact avec **le secrétariat par mail**.

Nous avons pris connaissance du règlement :

Date et signature:
de l'élève *des parents*